



CHARTE DU RALLYE DÉFI DES FOUS DE BASSAN 2025 «CHALLENGE GÉNÉRALI».

- Le rallye est ouvert à tout type de voilier. Seul le RIPAM s'applique pour les participants.

1 - PROGRAMME.

- **Vendredi 22 août 2025** : de 18h00 à 19h30 : Maison de la mer, rue de Trozoul, 22560, Trébeurden
- Inscriptions
- Remise d'un pavillon
- Les instructions seront affichées et accessibles sur le groupe What's App créé.

Samedi 23 août 2025 :

- Briefing à 08 h 00
- Questions du rallye disponibles sur le groupe What's App.
- Sortie du port de Trébeurden : 09 h 00.
- Départ à partir de 09h30, 5 mn après les régatiers.
- Émargement sur l'eau à la VHF, canal 6.
- Parcours libre jusqu'aux points de ralliement.
- 19 h 30 : proclamations des résultats de la journée à la SRP, port de Perros-Guirec.

Dimanche 24 août :

- Briefing à 08 h 00.
- Sortie du port de Perros-Guirec : 09 h 00.
- Émargement sur l'eau à la VHF, **canal 6**.
- Départ à partir de 09 h 30, 5 mn après les régatiers.
- Parcours libre jusqu'aux points de ralliement.
- 20 h 30 : proclamations des résultats, salle MAUFFRAY, port de Paimpol.
- **Un buffet avec boissons est proposé à Paimpol, au tarif de 15 € par personne (inscription par Hello Asso sur le site du Yacht Club de Trébeurden).**

2 - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES.

- Les participants au Rallye ne doivent pas gêner les voiliers qui régatent sur les différents parcours.
- Les routes de ralliement seront laissées à la discrétion des participants.
- En cas de changement de port d'arrivée, les participants au rallye doivent prévenir l'organisation par VHF ou téléphone (numéros de téléphones affichés et disponibles sur le groupe What's App).

3 - COMMUNICATION RADIO.

- Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire (canal 6 avec double veille sur le 16).

4 - DÉCISION DE PARTICIPER.

- Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience.
- Par son inscription, le skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).
- En cas de décision d'un skipper de ne pas ou de ne plus participer à une étape de ralliement, il doit informer le comité de course sur le canal VHF dédié ou d'en informer un membre du comité d'organisation par téléphone.

5 - ASSURANCE.

- Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage.
- Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers.

6 - INSCRIPTIONS.

- Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur le site du Yacht-Club. (yachtclub-trebeurden.com - Manifestations - Défi des fous - inscriptions Hello Asso).
ou le vendredi 22/08/2025 entre 18 h 00 et 19 h 30.
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- **L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité d'organisation.**

7 - DROITS A PAYER.

- **Les droits sont de 50 € recouvrant :**
- La participation aux régates
- La gratuité du port de Trébeurden pour la nuit du 22 au 23 août, du port de Perros-Guirec pour la nuit du 23 au 24 août, du port de Paimpol du 24 au 27 août 2025.
- Les pots offerts à Trébeurden, Perros-Guirec, Paimpol.
- **L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.**

8 - ANIMATION.

- Le comité d'organisation vous propose tout au long du parcours une partie animation. L'objectif est bien entendu de s'amuser, de favoriser la convivialité entre les participants, mais aussi de permettre d'établir un classement qui désignera le vainqueur du groupe Rallye à travers des animations que vous découvrirez sur le site What's App du Défi Des Fous (Flash Code disponible le vendredi soir à la confirmation d'inscription).
- Chaque jeu donnera lieu à un classement, par place et donc par point.
- Les équipages ne participant pas à tel ou tel jeu obtiennent zéro point.
- Le vainqueur est celui qui obtient le plus de points.

ANNEXE: HORAIRE DES MARÉES.

Vendredi 22/08/2025

Trébeurden				
PM	18 h 54	8.70m	Coefficient	85
BM	01 h 24	1.90 m	Coefficient	89
Ouverture	15 h 07	Fermeture	22 h 58	

Samedi 23/08/2025

Trébeurden				
PM	07 h 15	8.72 m	Coefficient	86
BM	13 h 30	1.80 m	Coefficient	86
Ouverture	03 h 43	Fermeture	11 h 20	

Perros-Guirec				
BM:	13 h 40	1.81 m	coefficient	88
PM:	19 h 51	9.30 m	coefficient	89
Ouverture	17 h 49	Fermeture	21 h 29	

Dimanche 24/08/2025

Perros-Guirec				
PM:	08 h 17	9.11 m	coefficient	91
BM:	14 h 15	1.58 m	coefficient	91
Ouverture	06 h 23	Fermeture	09 h 47	

Paimpol				
BM:	14 h 55	1.66 m	coefficient	91
PM:	20 h 45	10.80 m	coefficient	91
Ouverture	18 h 20	Fermeture	23 h 10	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

- Il est attiré l'attention des participants sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées et les informations environnementales utiles aux plaisanciers sur le site www.protegeonslamer.bzh.
- Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « Charte du plaisancier éco-responsable » :

- Avant le départ en mer.

- J'évite les emballages plastiques à usage unique.
- Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...).

- Au port.

- j'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services.
- Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques.

- En mer.

- Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots.
- Je les répartis dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance.
- J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin.
- Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution.
- Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...).

- Au mouillage.

- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction.
- Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues.
- Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage.
- J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers.
- Je limite le niveau sonore à bord.
- J'évite de faire tourner le moteur.
- J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes.